

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 61 - mars 2019

Déposé le 27 mars 2019
A distribuer avant le 2 avril 2019

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Édito

Démantèlement

Enfin, ça y est : le grand débat est fini.

Le rouleau compresseur médiatique va pouvoir se jeter sur d'autres sujets, peut-être, ou peut-être pas, car il reste à savoir ce que vont faire LREM et le gouvernement de toutes les contributions, dont la plupart sont construites et argumentées.

Les personnes qui y ont participé* réclament principalement **plus de justice sociale** avec notamment des mesures concrètes sur les retraites (35%), les bas salaires (30%), la TVA des produits indispensables (32%), le rétablissement de l'ISF (24%)... **mais aussi des mesures contestables** comme la réduction du nombre de parlementaires (26%), la lutte plus sévère contre la fraude aux aides sociales (24%) ou l'exigence de travaux d'intérêts généraux en contrepartie du RSA (19%).

On retrouve ici le **clivage entre les demandes sociales légitimes et la dérive droite ou extrême droite** d'une partie de l'opinion publique prompte à désigner des boucs émissaires. Ces prises de position vont bien arranger le gouvernement qui pourra prendre prétexte de ces propositions pour ne pas assurer la satisfaction des revendications sociales justes tout en flattant les bas instincts de nos concitoyens en reprenant les mesures stigmatisant les plus démunis.

C'est à ce même jeu que joue le gouvernement avec les réformes en cours : l'Éducation Nationale devient une grande machine de tri qui gère des flux d'élèves et les met sur des rails permettant de former des employés plus ou moins spécialisés à moindre coût. En instaurant une spécialisation plus forte en lycée général par l'abandon d'une des spécialités de première, en dotant les établissements par tranche de 35 élèves, en introduisant l'apprentissage dans toute la formation professionnelle sous statut scolaire et en diminuant les horaires de disciplines générales en lycée professionnel... **le gouvernement a, non seulement une volonté de diminuer les coûts, mais aussi de diminuer l'efficacité du système éducatif public dans son ensemble pour pouvoir inciter les parents à recourir au réseau privé.**

Ces réformes et lois qui concernent le système éducatif sont, en plus, chapeautées par une véritable entreprise de démantèlement des services publics : la loi Fonction Publique présentée en Conseil des Ministres le 27 mars. Elle met en place une destruction programmée des services publics par **l'introduction encore plus massive de contrats de droit privé** et le tarissement progressif du recrutement par concours. Des dispositions permettront de **recourir à l'externalisation dans tous les services**. S'ajoute à cela **un management de plus en plus agressif** visant à pressurer les personnels, à les fragiliser et, c'est bien là le but ultime, à provoquer leur départ « volontaire ».

Les mouvements pour s'opposer à cette avalanche de « réformes » délétères sont en construction notamment depuis la journée réussie de grève interprofessionnelle du 19 mars dernier (1500 personnes à Saint-Brieuc, 400 à Lannion, 300 à Dinan et 50 à Guingamp), la mobilisation du 27 mars à la Préfecture, avec en ligne de mire **les manifestations pour l'Éducation Nationale du 30 mars** (page 4) et une grève Fonction Publique à venir.

C'est dans cette optique que **la FSU 22 organise un stage syndical pour débattre de ces réformes et du nouveau management public** (voir page 4) qui aura lieu le vendredi 26 avril de 9h à 16h au Lycée Jean Moulin de Saint-Brieuc. Soyez-nombreux à vous inscrire !

Il est plus que jamais nécessaire de s'informer et de se mobiliser dans l'unité la plus large.

Relevons la tête, le mépris, ça suffit !

Saint-Brieuc, le 26 mars 2019
Olivier Debretagne

*Enquête réalisée par Odoxa et Dentsu Consulting pour « Le Figaro » et France info, les 13 et 14 mars 2019. Échantillon de 1 004 Français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Édito
page 1

Cahiers de doléances
page 2

Rentrée 2019
2nd degré
Loi Blanquer en 5mn
page 3

Stage syndical FSU :
New management
public ?
page 4

Mémoire révolutionnaire : 1789-2019, des Cahiers de doléances au Grand débat

Et voilà que Grivaux, parlant au nom de Macron nous indique ce 15 janvier que « Cahiers de doléances » n'est vraiment pas l'expression qu'il soit convenable d'employer et qu'il serait mieux avisé de dire : « Cahiers de droits et de devoirs ». En effet l'homme a peut-être raison d'être prudent... Faire autrement pourrait bien raviver des souvenirs funestes chez un peuple qui n'a sans doute pas perdu la mémoire . . .

Doléance, nous apprend le dictionnaire de Paul Robert (Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 1957), provient de l'ancien français douloir, lui-même issu du latin dolere qui signifiait « souffrir ». La doléance est une plainte pour réclamer au sujet d'un grief ou pour déplorer des malheurs personnels. Doléance au singulier n'est plus guère usité de nos jours. Sous l'ancien régime, existaient des « doléances adressées au roi », par exemple Les cahiers de doléances des Etats généraux de 1789.

Après une longue résistance Louis XVI se vit contraint pour finir, notamment sous la pression de Necker (son ministre des finances et bailleur de fonds) d'avoir recours à une réunion des Etats généraux (lesquels n'avaient plus été réunis depuis 1614). Sûrement avait-il mal mesuré la portée de ses propos en indiquant dans ses « lettres de convocation » qu'il tenait à ce que « des extrémités du Royaume et des habitations les moins connues, chacun fût assuré de faire parvenir au roi ses vœux et réclamations ». Ces vœux royaux furent exaucés au-delà de toute espérance...

Dans le pays tout entier le peuple s'assembla massivement pour que soient mis noir sur blanc ses réclama-

tions, et ses exigences. Etablis dans les villes, les paroisses, voire les hameaux, avant d'être transmis au niveau des baillages et sénéchaussées pour des synthèses que des députés, élus, allaient porter à Versailles. 60 000 de ces cahiers nous sont parvenus (beaucoup ont été perdus ou détruits). Si l'on veut considérer l'ampleur de ce chiffre, il suffit de dire que la population du Royaume était alors de 30 millions d'habitants...

Ces Cahiers de doléances dressent un tableau vaste et saisissant de la société française de ce temps, après des siècles de servitude féodale, dont deux siècles de monarchie absolue. Un immense panorama des détresses, des injustices criantes, et en même temps la nécessité d'y mettre un terme par l'abolition du système féodal, des privilèges, et par une réorganisation des institutions. Ceux qui seront élus pour représenter le Tiers État reçoivent pour instruction d'élaborer les principes d'une « constitution » prônant l'égalité des droits et la liberté.

Et c'est ainsi que commence à Versailles le 4 mai 1789 la réunion des Etats généraux. Les députés étaient au nombre de 1139 . . . (Il paraîtrait aux dires de certains qu'il y a aujourd'hui en France trop de députés pour un pays plus de deux fois plus peuplé qu'alors...)

La suite est connue. Le « grand débat » de l'époque débouchera sur une révolution de portée universelle et dont le souvenir retentit encore dans nos mémoires. Les privilégiés d'aujourd'hui n'ont sans doute par tort de faire en sorte qu'on ne l'évoque pas trop...

Amédée Perrot.
17 Janvier 2019.

19 mars 2019 : une forte mobilisation au niveau départemental



1500 manifestants à l'appel de la CGT, la FSU, FO et Solidaires à Saint-Brieuc.
Photo Ouest-France
350 à Dinan ;
400 à Lannion ;
50 à Guingamp

U. Rentrée 2019 dans le second degré : un sérieux coup de rabot pour le département

Un groupe de travail s'est tenu le mercredi 6 mars à la Direction académique des Côtes d'Armor. Il portait sur les créations et suppressions de postes d'enseignants dans le Second Degré ainsi que l'implantation des moyens provisoires dans les établissements scolaires. Les documents présentés par l'administration ont hélas confirmé les pires craintes : une suppression massive de postes d'enseignants dans le département alors que la baisse globale des élèves y est modérée.

Le 22 va contribuer à hauteur de 40 % à la réduction de postes d'enseignants dans le second degré de l'académie de Rennes soit 47 postes (1 poste supprimé pour 7 élèves en moins).

Pour les collèges, un bilan de -13 postes, pour les LGT : -18 et pour les LP : -6 (alors qu'il y a une prévision d'effectifs à la hausse ce qui est inadmissible!), pour les SEGPA et EREA : -10.

Les mesures de carte scolaire (=

postes occupés supprimés par un enseignant qui doit être affecté sur un autre établissement, souvent éloigné) sont trop nombreuses : - 14 et certains compléments de service imposés par l'administration sont parfois fort éloignés des établissements d'origine.

Les blocs de moyens provisoires aux quotités trop faibles (2 à 3 heures) fragilisent certains collèges en particulier ruraux en développant la précarité.

La FSU a dénoncé ces suppressions de postes qui résultent d'une logique comptable et qui sont aussi une conséquence concrète de la réforme des lycées qui, en outre, hypothèque l'avenir des options en lycée (langues anciennes en particulier le Grec, arts plastiques...), des langues vivantes comme l'Allemand et l'Italien, de formations comme le BTS Commerce international au lycée Le Dantec (fermeture prévue de l'Allemand).

Cette rentrée 2019 se fera donc sous le signe d'une forte dégradation des

conditions d'étude des élèves et de travail des enseignants, avec des classes très chargées en particulier en lycée.

La FSU a demandé, au cours de ce groupe de travail, des abondements d'heures postes pour annuler les suppressions notamment sur postes occupés et des transformations d'HSA en heures postes.

Les réponses lui seront fournies avant la tenue du Comité Technique académique du 26 mars.

La FSU exige toujours le retrait de réformes comme celle des lycées qui n'ont qu'une visée budgétaire et une consultation des personnels, des organisations syndicales et des usagers sur les transformations souhaitables du système éducatif. La FSU a rappelé au cours de ce groupe de travail ses exigences d'un système éducatif ambitieux et d'une politique éducative généreuse pour nos jeunes, élèves et étudiants.

Christian Kervoelen

La loi Blanquer expliquée à l'opinion en 5 minutes



Non à la loi Blanquer, oui à un autre projet pour l'école

La loi "pour l'école de la confiance" votée le 19 février par les députés ne devait porter que sur l'instruction obligatoire dès 3 ans. Elle a donné lieu à 26 articles et plus de 1 000 amendements sans débat avec la communauté éducative. Une loi loin de la confiance qui modifie en profondeur l'école sans répondre à ses difficultés ni proposer de projet éducatif.

Art. 1 ✖ Volonté de museler les enseignants

Volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, de les sanctionner s'ils critiquent leur institution par exemple sur Internet ou dans les médias lors des fermetures de classes ou pour dénoncer des violences scolaires.

Art. 2 & 4 📁 Maternelle, cadeau au privé

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés. Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019. Autant d'argent pris sur le public qui assure mixité scolaire et sociale. Classes plus chargées encore. Obligation aux parents de justifier chaque absence dès la PS.

Art. 6 🏫 De gros établissements

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant un collège et plusieurs écoles. Ce seront de grosses structures. Ex 1 collège et 10 écoles mais seulement 4 "adjoints" pour s'occuper du primaire. Cela aboutira à des fermetures de classes, la disparition de petites écoles notamment dans le rural. Qui assurera le travail de direction au quotidien ? Quel interlocuteur pour les familles?

Art. 9 📄 Fin de l'évaluation indépendante

Remplacement de l'institution indépendante d'évaluation du système scolaire (Cnesco) par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres seront choisis par le ministre.

Ce dispositif de contrôle contribuera à la concurrence entre établissements au détriment de l'égalité.

Art. 10 & 12 🐍 Des étudiants pour enseigner

Des étudiants, pendant qu'ils préparent leur concours, se verront confier des tâches allant jusqu'à l'enseignement.

Ils vont remplacer les enseignants sans être formés au métier. Chaque classe doit avoir un enseignant titulaire, formé, qualifié.

Art. 1b 🗿 Aux armes... etc

Drapeaux tricolore et européen, paroles de *La Marseillaise* obligatoires dans les classes.

Une mesure coûteuse qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général. La mission des enseignants est de former des citoyens capables d'interroger le monde qui les entoure.



STAGE FSU 22 du 26 AVRIL 2019 « En finir avec le nouveau management public »

Lycée Jean Moulin à Saint-Brieuc de 9h à 16h

Évelyne Bechtold-Rognon, présidente de l'Institut de recherches de la FSU, exposera les résultats de ses travaux en s'appuyant sur son dernier livre « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? » (Editions Syllepse).

Le nouveau management public engendre de la souffrance sans améliorer le service rendu au public, bien au contraire. Ce nouveau management consiste à appliquer aux services publics les modalités de gestion et d'administration du secteur privé, en considérant que la mise en concurrence des organismes et des salarié.es produira de façon automatique une amélioration de la performance et une réduction des coûts. Pourtant, cette politique a largement montré ses limites dans le secteur privé, en mettant les salarié.es en souffrance sans pour autant accroître la productivité, conjuguant ainsi le désagréable et l'inutile.

Cette politique va être terriblement amplifiée par les réformes en cours ou annoncées (Ecole, fonction publique...), de cela, aussi, nous débattons.

Evelyne Bechtold-Rognon est professeure de philosophie. Normalienne et agrégée de philosophie, elle enseigne depuis 20 ans dans un lycée de ZEP du nord de l'Essonne. Présidente de l'Institut de recherches de la FSU, secrétaire de la section SNES du lycée de L'Essouriau des Ulis, elle est coauteure de Manager ou servir ? Les services publics aux prises avec le nouveau management public (éd. Syllepse, 2011, réédition en 2015) et a participé au livre « Vous faites quoi dans la vie ? » aux Éditions de l'Atelier. Evelyne Bechtold-Rognon a animé depuis trois ans plus de 60 stages sur le Nouveau management public, réunissant au total plus de 4000 personnes. Le livre « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? » est issu de ces rencontres et des débats qu'elles ont suscités.

Déroulement du stage :

- 9h accueil des participants - café d'accueil
- 9h30 conférence d'Évelyne Bechtold-Rognon
- 12h30 pause repas
- 14h-16h questions réponses et débat avec la salle

Pour vous inscrire :

Envoyez par mail à fsu22@fsu.fr vos nom et prénom, votre syndicat, votre adresse et votre numéro de téléphone ou remplissez le coupon ci-dessous à renvoyer à FSU 22, 18 rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc.

Nom :

Prénom :

Syndicat :

Adresse :

Téléphone :

Prendra son repas sur place : oui - non*

*rayez la mention inutile

Pensez-y : une convocation pourra vous être adressée sur demande

**Manifestations du samedi 30 mars 2019 pour l'Education : FSU,
CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, Sud Education
11h parc des promenades à Saint-Brieuc
15h à Dinan Esplanade de la Résistance***

**Toutes et tous mobilisés pour obtenir le retrait de la loi Blanquer, des réformes
des lycées et du baccalauréat !**

*Le SNUipp-FSU 22 appelle collègues, usagers et élus à une semaine d'action jusqu'au 30 mars (modalités sur son site internet <http://22.snuipp.fr/>)

Le SNUipp-FSU appelle à une grève éduc le 4 avril

**Cher.e collègue, n'oublie pas de te resyndiquer en 2018-2019 pour soutenir
l'action de ton syndicat FSU**

